



## Résiliation d'un bon de commande pour l'achat d'un véhicule

-----  
Par Visiteur

Nous avons signé un bon de commande pour l'achat d'un véhicule. Le vendeur nous a proposé un prêt de 5000.00 ?uros pour une garantie supplémentaire, ce que nous avons accepté oralement puisque que nous n'avions pas en notre possessions les pièces justificatives pour le dossier de prêt.(Pièces que nous devons faxer). Sur le bon de commande, le vendeur n'a pas notifié le prêt et le montant de celui-ci. Il n'a pas noté non plus le montant à payer, soit la somme globale réduite du prêt (22000.00 ?uros) mais la somme totale 27 000.00 ?uros. Par contre, il a bien noté les pièces à fournir pour le dossier de prêt et les "cadeaux" soient la carte grise etc...

Nous avons décidé de nous rétracter, par manque de confiance.

Est ce que ce bon de commande est caduque? Est-ce que nous pouvons nous rétracquer?

Merci pour vos réponses.

Salutations.

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Nous avons décidé de nous rétracter, par manque de confiance.

Est ce que ce bon de commande est caduque? Est-ce que nous pouvons nous rétracquer?

Merci pour vos réponses.

C'est délicat de vous rétracter pour le moment dans la mesure où vous avez un contrat de vente signé et pour lequel, rien ne mentionne l'existence d'un prêt.

Mais ce n'est pas un problème. En matière de crédit à la consommation affecté, c'est la résiliation du crédit qui entraîne la résiliation de la vente. Autrement dit, vous n'aurez qu'à résilié le contrat de crédit lorsque la banque va vous faire une offre de prêt. Cela aura pour effet de résilier automatiquement le contrat de vente.

Très cordialement.